

P 2 **Edito**
par Jacques Mailhan

P 3 > 5 **Actualités**
Loi de finances : Plan de
résilience // Communication
de la Commission Exécutive
de la Durance

P 6 > 7 **PAC 2023 :**
les impacts de la PAC
sur votre exploitation

P 8 > 10 **ANICAP :**
des actions
au service
des producteurs
des caprins fermiers

P 11 **Annonces**





Chers confrères, l'été arrive à son terme avec un bilan en demi-teinte. Force est de constater que la tauromachie dans son ensemble a du mal à réamorcer le virage post-covid. La fréquentation demeure faible malgré de beaux spectacles, de qualité, tout au long de la saison.

Cette situation doit forcément nous faire réfléchir sur l'avenir. Le moment fort que nous avons vécu mi-septembre pour la défense de la tauromachie et la foule présente nous font dire que l'aficion a encore de beaux jours devant elle. Il ne tient qu'à nous de la nourrir et de la faire vivre dans le respect de nos traditions.

L'actualité est également marquée par le problème majeur de l'alimentation en eau avec les tensions sur la réserve agricole de Serre-Ponçon.

Les conséquences vont être importantes pour nous les éleveurs qui suivons le cycle de l'herbe. Les alpages ayant subi également les effets dévastateurs de la sécheresse, nos cheptel ovins doivent revenir prématurément dans une Crau qui souffre. La fameuse 4ème coupe ne jouera donc pas son rôle et les stocks de fourrage en seront d'autant impactés. Les représentants professionnels par la voix de la Chambre d'agriculture ont alerté les services de la Préfecture sur la gravité d'une situation qu'ils suivent de près. Espérons que les pluies automnales seront au rendez-vous !

La filière viande poursuit sa structuration autour de la SICA Abattoir de Tarascon. Notre coopérative commence à trouver ses marques au service des usagers. Des travaux d'agrandissement, qui étaient prévus lors du rachat de l'abattoir, vont avoir lieu en octobre afin de moderniser la chaîne ovine et d'automatiser les postes liés. Cet aménagement va ainsi permettre de mieux répondre aux pics d'activité au moment des fêtes de Paques et de l'Aid et d'améliorer le rendement.

De la gestion de crises à la gestion de projets, nous partageons tous le constat que l'Union fait la force ! Vous pouvez compter sur les élus de la Chambre d'agriculture pour la jouer collectif afin de défendre les intérêts de la filière Elevage du département !



Jacques MAILHAN
*Elu Chambre d'agriculture
 en charge de la filière élevage*



LOI DE FINANCES : PLAN DE RÉSILIENCE

La loi de finances rectificative a été promulguée la semaine dernière et plusieurs mesures concernent le Plan de résilience.



▶ PGE RÉSILIENCE - PRÊTS GARANTIS DE L'ÉTAT : PROLONGATION DE 6 MOIS

Afin de soutenir les entreprises les plus touchées par la hausse des prix de l'énergie, le PGE "Résilience" est **prolongé jusqu'au 31/12/22**.

▶ REMISE SUR LE CARBURANT : PROLONGATION JUSQU'À DÉCEMBRE 2022

Il a également été décidé de **prolonger jusqu'au 31/12/22 la remise sur les carburants**. Cette remise, actuellement de 18 centimes d'euro par litre, sera portée à 30 centimes en septembre et en octobre puis ramenée à 10 centimes en novembre et en décembre.

Par ailleurs, l'alignement du tarif réduit d'accise applicable au GNR sur le tarif de droit commun est prolongé d'un an, jusqu'au 01/01/24.

▶ CONCERNANT LES AUTRES MESURES DU PLAN DE RÉSILIENCE

- ▶ Les formulaires de prise en charge des cotisations sociales sont disponibles sur le site de la MSA et des caisses régionales des CGSS pour les Outre-Mer jusqu'au 01/10/22,
- ▶ Le formulaire d'aide aux structures consommatrices de gaz et d'électricité - pour laquelle les entreprises agricoles et agroalimentaires sont éligibles - est disponible sur l'espace professionnel de la messagerie sécurisée de l'entreprise depuis le site <https://www.impots.gouv.fr/accueil>.



Pour plus d'informations sur la loi de finances rectificative, une note récapitulative a été rédigée par le service APFE.





Communication de la Commission Exécutive de la Durance

Depuis le 1^{er} septembre 2021, **le cumul des précipitations efficaces est inférieur à 50 mm en région PACA. La situation climatique est donc exceptionnelle cette année.** L'impact de cette sécheresse couplée à de fortes chaleurs s'est fait ressentir sur l'ensemble de la région et sur tous les usages (agricoles, industriels et énergétiques, domestiques, alimentation en eau potable et milieux naturels).



Ce contexte a demandé aux canaux de la Commission Exécutive de la Durance de se mobiliser et de prendre des décisions de restriction très tôt dans la saison. **Dès le mois de juin, une restriction de 25% est mise en œuvre sur l'ensemble des canaux, à l'exception du canal de Marseille** (prioritaire pour l'alimentation en eau potable) et de l'Union Boisgelin Craonne (UBC) dont les ouvrages de régulation ne peuvent pas supporter une restriction de plus de 20%. Par conséquent et par solidarité entre les canaux de la CED, une aide particulière de 5 m³/s a été apportée à l'UBC (canal de la Crau) depuis le 20 juin.

Suite à la sécheresse et à l'absence de pluies durant les mois de juillet et août, **la réserve du barrage de Serre-Ponçon**, mobilisable par les canaux de la Basse Durance jusqu'au 30 septembre, est déjà utilisée à hauteur de 80%. Afin de retourner la faveur qui lui a été faite pour cette campagne, l'UBC a proposé un **scénario de "coupure" de son canal à partir du 1^{er} septembre**. Cette décision compliquée et courageuse a été adoptée et va permettre de limiter l'utilisation de la réserve agricole. En complément de cette décision, les autres canaux de la CED vont augmenter leurs efforts et continuer de limiter leurs prélèvements.



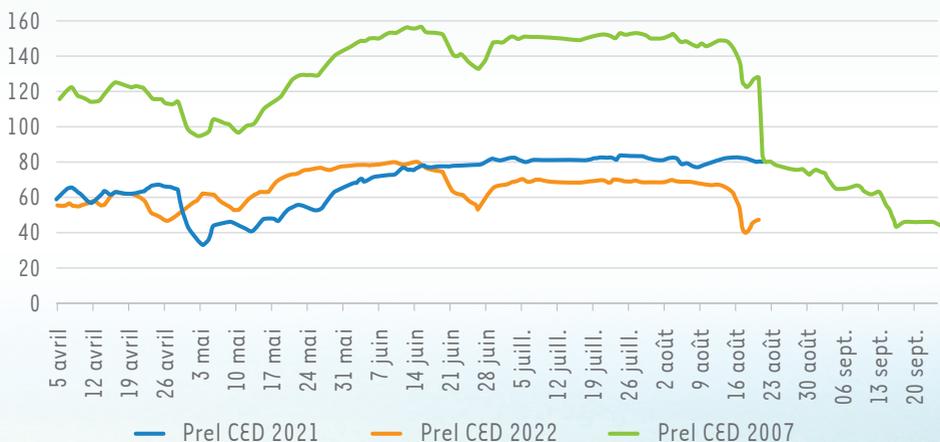
Suite à la réunion du 14 septembre, l'état des consommations des canaux Vaucluse et Bouches-du-Rhône ainsi que l'alimentation du canal de Marseille (ville de Marseille) intégré à la réserve dite agricole du barrage de Serre-Ponçon de 200 millions de m³ est de 180,23 millions de m³. Il reste dans la réserve utilisable jusqu'au 30 septembre environ 20 millions de m³.

Suite à ce constat, il a été décidé de **rouvrir le 19 septembre l'UBC, qui avait été fermé**

le 1^{er} septembre. Le débit disponible à la réouverture est fixé à 20 m³/s. La fourchette d'atterrissage sur la consommation de la réserve au 30 septembre est comprise entre 192 millions de m³ et 202 millions de m³.

La CED dans sa conduite de la campagne irrigation 2022 s'est voulue **exemplaire et irréprochable**. Sa consommation en eau a été inférieure aux années précédentes par le fait de la restriction des dotations en autorisation des canaux (-25%).

Prélèvement de la CED





PAC 2023 : les impacts de la PAC sur votre exploitation

La nouvelle programmation de la PAC 2023-2027 s'accompagne d'évolutions qui pourront avoir des impacts importants sur les exploitations. Pour continuer à vous accompagner dans ces changements, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône relance la diffusion de son Flash Info PAC avec des informations actualisées. À partir de septembre, des réunions locales et un accompagnement individuel vous seront proposés.

Avertissement : le Plan Stratégique National (PSN) de la France a été validé le 31 août 2022 par la Commission européenne, mais de nombreux textes réglementaires nationaux sont en attente d'écriture, certaines règles et procédures ne sont donc pas encore totalement arrêtées.



▶ **QUELLES ÉVOLUTIONS DES AIDES ?**

Les aides PAC vont évoluer dans différents domaines :

- ▶ Convergence des DPB (droits à paiement de base),
- ▶ Suppression du paiement vert,
- ▶ Création de l'aide éco-régime,
- ▶ Modification des aides couplées.

Ces changements s'accompagnent de **nouveaux critères à respecter** (3 voies d'accès différentes à l'éco-régime par exemple), mais aussi de **nouvelles exigences en matière de conditionnalité**, en particulier avec les BCAE* 6 (couverture minimale des sols durant les périodes sensibles), la BCAE 7 (rotation des terres arables), et la BCAE 8 (part minimale de la superficie agricole consacrée à des zones ou des éléments non productifs).

Les grandes règles de la programmation PAC 2023/2027 sont définies dans le Plan Stratégique National (PSN) qui a été validé par la Commission européenne le 31 août dernier. De nombreux textes nationaux sont en attente d'écriture, mais il est toutefois possible de réaliser une **analyse prévisionnelle** des conséquences de la prochaine PAC sur les exploitations.

*BCAE : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

▶ **SIMULER LA PAC 2023/2027
SUR SON EXPLOITATION**

Face à ces évolutions, **la Chambre d'agriculture vous accompagne en établissant les montants prévisionnels de vos aides PAC de 2023 à 2027** (hors aides du deuxième pilier) et le respect des nouvelles exigences de la PAC à partir des réglementations connues (*rappel: les instructions techniques et des circulaires d'application ne sont pas encore validées*).

Cette prestation, facturée sur la même base que l'accompagnement lors de la déclaration PAC (125 €HT la première heure/70 €HT si prestation de moins de 30 mn), peut se réaliser en présentiel ou à distance.

▶ **PLUS D'INFORMATIONS**

Pour obtenir une simulation PAC 2023/2027, vous pouvez contacter les conseillers PAC de la Chambre d'agriculture :

- ▶ **ANGE Jérôme** • 06 30 51 43 65
j.ange@bouches-du-rhone.chambagri.fr
- ▶ **GATEAU Romain** • 06 33 11 58 28
r.gateau@bouches-du-rhone.chambagri.fr
- ▶ **JULLIAND Ronald** • 06 07 52 44 87
r.julliand@bouches-du-rhone.chambagri.fr
- ▶ **MARTIN François** • 06 72 63 80 28
f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr
- ▶ **SEIGNER Audrey** • 06 78 20 02 46
a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr





ANICAP : DES ACTIONS AU SERVICE DES PRODUCTEURS CAPRINS FERMIERS

L'envoi des appels à cotisation auprès des éleveurs caprins de l'ANICAP a eu lieu cet été. Vous êtes plusieurs à vous demander à quoi sert cette interprofession caprine. Voici quelques éléments de réponse.

▶ QU'EST-CE QUE L'ANICAP ?

L'Association Nationale Interprofessionnelle CAPrine (ANICAP), créée en 1983, est l'association officielle reconnue par les pouvoirs publics pour représenter le secteur du lait de chèvre en France.

Qu'ils soient producteurs de lait en laiterie ou producteurs fermiers, **tous les éleveurs caprins sont représentés et défendus** au sein de l'ANICAP grâce aux trois collèges qui la composent :

- ▶ **Le collège des producteurs de lait** : il comprend la Fédération Nationale des Éleveurs de Chèvres (FNEC), la Confédération Paysanne (CP) et la Coordination Rurale (CR).
- ▶ **Le collège des coopératives laitières** : il est composé de représentants de la Coopération Laitière.
- ▶ **Le collège des industries laitières privées** : il est composé de représentants de la

Fédération Nationale des Industries Laitières (FNIL).

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des trois collèges et mises en action par une équipe de trois salariés.

▶ QU'EST-CE QUE LA COTISATION INTERPROFESSIONNELLE ?

L'ANICAP fonctionne uniquement grâce aux **cotisations interprofessionnelles** rendues **obligatoires par les pouvoirs publics** pour tous les acteurs de la filière caprine (renouvelée par arrêté du 6 janvier 2022).

La cotisation est versée par tous les opérateurs à raison de :

- ▶ **3,50 €/1000 litres pour les producteurs livreurs dont le lait est collecté par une laiterie.** Elle est déduite chaque mois de la facture de lait.
- ▶ **4 €/1000 litres pour les producteurs laitiers fermiers qui transforment à la ferme.** Elle est réglée par les producteurs fermiers sur la base des litrages annuels transformés à la ferme.
- ▶ **1 €/1000 litres pour les transformateurs de lait de chèvre.** Elle est versée chaque mois.

En 2021, la contribution des producteurs laitiers fermiers a représenté 6 % du budget de l'ANICAP, soit 152 804 € sur un total de 2 405 223 €.



▶ À QUOI SERVENT CES COTISATIONS INTERPROFESSIONNELLES ?

Les cotisations interprofessionnelles annuelles permettent à l'ANICAP de fonctionner et de financer des actions d'intérêt général réalisées par l'Institut de l'élevage (dont le Pradel), la FNEC, Actalia, l'ANSES, pour l'ensemble des producteurs, et plus largement de la filière caprine : élevage, traite et qualité du lait, production fermière, bien-être animal, installation et travail en élevage... Mais aussi de nombreuses actions de communication permettant la mise en avant des fromages de chèvre et du métier d'éleveur de chèvres.

▶ ÉLEVAGE

SANTÉ ANIMALE : amélioration sanitaire des troupeaux caprins via l'Observatoire des Maladies Caprines (OMACAP), suivi de l'application de la Loi de Santé Animale européenne, en lien avec GDS France.

LACTATIONS LONGUES : recueil d'expériences d'éleveurs sur la **pratique des lactations longues** pour la diffusion à venir de fiches-conseils avec étude des courbes de lactation et identification des facteurs de réussite.

PÂTURAGE : guide "Le pâturage en élevage caprin" (180 pages, disponible sur Acta éditions).

GÉNÉTIQUE ET REPRODUCTION : soutien financier à Capgènes pour l'amélioration génétique de toutes les races caprines (qualification des boucs, recherche et optimisation d'un protocole en alternative aux hormones, etc.).

▶ TRAITE ET QUALITÉ DU LAIT

TRAVAUX MENÉS À LA FERME EXPÉRIMENTALE DU PRADEL DONNANT DES FICHES-CONSEILS POUR LES PRODUCTEURS : Impact de la traite sur les manchons trayeurs ; Bien choisir et entretenir les manchons trayeurs ; Calendrier d'entretien d'une machine à traire ; Adopter de bonnes pratiques de traite ; Les adaptations en fromagerie lors d'un changement d'installation de traite ; Faire évoluer son installation de traite ; L'organisation du travail en salle de traite.

SÉCURITÉ SANITAIRE DU LAIT CRU : nombreux travaux sur les **STEC** hautement pathogènes afin d'en assurer la maîtrise sur l'exploitation et en production fermière pour aboutir à des fiches techniques notamment sur l'entretien des litières et les solutions ponctuelles de désinfection des trayons en pré-traite. Participation aux travaux de la **plateforme du Ministère de l'Agriculture** de surveillance de la chaîne alimentaire au sujet des **STEC en filière lait cru** : Document d'Aide Méthodologique (DAM) "Surveiller les STEC en filière fromage au lait cru".

▶ PRODUCTION FERMÈRE

GUIDE DES BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE EUROPÉEN : construction et suivi des formations des techniciens et producteurs fermiers (programme et support) permettant aux techniciens de former les producteurs laitiers fermiers sur le terrain.

DOSSIER TYPE D'AGREMENT FERMIER : révision du dossier type d'agrément fermier en cohérence avec le GBPH européen.

FROMAGERIE : guide sur la conception, rénovation et entre des **ateliers de transformation fermière** (à venir).



ANICAP :
DES ACTIONS AU SERVICE
DES PRODUCTEURS CAPRINS FERMIERS

ACCOMPAGNEMENT TECHNICO-ECONOMIQUE : Création d'un module de transformation et commercialisation dans l'outil de calcul des coûts de production "**COUPROD**" (à venir).

SUIVI DE LA RÉGLEMENTATION FERMÈRE : étiquetage (origine, nutritionnel, allergène...), sanitaire (inspections sanitaires, flexibilité pour l'adaptation de la réglementation à la production laitière fermière), gestion des alertes...

► **INSTALLATION ET TRAVAIL EN ÉLEVAGE**

DOCUMENTS DE CONSEILS POUR L'INSTALLATION :

brochure "Devenir éleveur de chèvres" et "Transmettre en élevage caprin" et révision du Guide d'installation.

TRAVAIL EN ÉLEVAGE CAPRIN :

site "DECLIC Travail" avec mise à disposition de fiches thématiques sur le travail en exploitation caprine laitière et fromagère fermière.

► **BIEN-ÊTRE ANIMAL**

CONCERTATION : depuis 2017 avec 3 **ONG welfaristes**.

ACCÈS A L'EXTÉRIEUR : recueil d'expériences sur les aires d'exercice.

ÉBOURGONNAGE : palette sur les **bonnes pratiques d'ébourgeonnage** (dont sédation) et **tutoriels vidéo**.

OUTIL D'ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL : projet en cours avec les ovins.

— **PLUS D'INFORMATIONS** —

Retrouvez en quelques clics l'ensemble des documents sur le site internet de l'ANICP :

www.anicap.org



La Maison Régionale de l'Élevage organise une :

FORMATION

INTÉGRER UN CHIEN DE PROTECTION DANS SON TROUPEAU

24 NOVEMBRE 2022

Ferme expérimentale de Carmejane
(Le Chaffaut-Saint-Jurson, 04)

animé par **Simon MERVILLE** - Référent "Chien de protection" à l'Institut de l'Élevage



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION SONT :

- ▶ Être capable de mieux comprendre le rôle et les comportements attendus d'un chien de protection
- ▶ Être capable de bien choisir son chien de protection et de réussir son introduction dans le troupeau
- ▶ Être capable de bien gérer son ou ses chiens de protection au quotidien
- ▶ Être capable d'apprécier la qualité d'un chien de protection



Annonces

SEPT. - OCTOBRE

La formation est éligible au fond de formation VIVEA pour les éleveurs.

Frais de participation : 35€ / personne si éligible au VIVEA / Sinon nous contacter.

Contact et renseignement :

Rémi Leconte • Maison Régionale de l'Élevage • 06 45 34 91 57
r.leconte@mre-paca.fr

Annonces

- ▶ **Recherche un emploi** début octobre en élevage ou en garde d'hiver. Possède deux chiens de conduite. Un agnelage ou une garde en colline serait idéal, ayant déjà effectué ces travaux.

☎ Théophile Bonichon
06 04 78 32 11



Chambre d'agriculture	Maison des Agriculteurs 22, av. Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence	☎ 04 42 23 06 11	accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.paca.chambres-agriculture.fr
Bovin 13	//	☎ 04 42 23 86 46	s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.bovin13.com
GDS 13	//	☎ 04 42 96 95 72	gdsbdr@yahoo.fr
Syndicat Caprin	//	☎ 04 42 23 86 46 06 78 20 02 46	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
FDO	Avenue de Céret 13310 St-Martin-de-Crau	☎ 06 71 76 31 92	fdo13@yahoo.fr

Pour recevoir la lettre, vous devez adhérer à l'une des quatre structures (FDO 13, Bovin 13, GDS 13 ou le Syndicat Caprin) ou souscrire à un abonnement pour les personnes hors département ou non professionnelles. Pour tous renseignements : 04 42 23 86 46.

Co-directeurs de publication : Patrick LÉVÊQUE, Rémy BENSON, Marion HASSINE, Juliette FANO, Luc BOURGEOIS. Structures : Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Syndicat Caprin des Bouches-du-Rhône, Fédération Départementale Ovine 13, Association Bovin 13, GDS des Bouches-du-Rhône. Rédacteurs : Audrey SEIGNER, Sébastien ATTIAS, Naïs PICARELLI. Photos : CA13, Syndicat caprin, Maison de la Transhumance, Bovin 13, Hervé HÔTE / Agence Caméléon, Eric BELLEAU, JYB Devot. Conception graphique et impression : Studio B - www.studiob-design.fr - 04 90 96 39 04. Tirage : 450 ex.



METTRE UN PEU
de blé
DE COTÉ
ME PERMETTRA
d'en faire
POUSSER

NOUVEAU : LIVRET PROJET AGRI

Pour 1 € de Droits générés par les intérêts de votre épargne, ce sont 100 € de crédit à un taux préférentiel pour votre installation.

Dans les conditions et selon les limites indiquées au contrat Compte Sur Livret (CSL) PROJET AGRICOLE. Offre réservée aux personnes physiques. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier de prêt par votre Caisse régionale.

ca-alpesprovence.fr

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE - Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 25, Chemin des Trois Cyprès, 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2 - 381976448 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07019231.



ALPES PROVENCE